



AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT N° 1843-02

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de règlement modifiant le Règlement à caractère provisoire afin d'interdire des interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité du système d'égouts sanitaires du secteur du Plan particulier d'urbanisme (PPU) Harwood – De Lotbinière ainsi que du lot 6 205 917 et d'une partie du lot 6 408 469 situés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 mars 2026, le conseil municipal a déposé le projet de règlement n° 1843-02 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement à caractère provisoire n° 1843-01 de façon à permettre la délivrance d'un permis de construction lorsqu'une entente relative à des travaux municipaux est signée visant à permettre le branchement temporaire au système d'égouts sanitaires »
2. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement se tiendra le 16 mars 2026 à 18 h, dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville situé au 2000, rue Émile-Bouchard, Vaudreuil-Dorion.
3. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera ledit projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le [projet de règlement n° 1843-02](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca/projet-de-reglement-no-1843-02) peut être consulté sur le site Web de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

Note explicative du règlement n° 1843-02

Ce projet de règlement vise essentiellement à permettre la délivrance de permis de construction pour l'ajout d'unités de logement dans le secteur du Plan particulier d'urbanisme Harwood – De Lotbinière lorsqu'une entente de travaux municipaux entre le propriétaire et la Ville est signée. Cette entente vise à autoriser un branchement temporaire sous réserve de certaines conditions, le temps qu'il y ait une mise à niveau des capacités du système d'égouts sanitaires.

Service de l'aménagement du territoire
3 février 2026

Pour toute question relative au projet de règlement visé par le présent avis, veuillez communiquer avec :

- le Service du greffe et des affaires juridiques si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation publique;
- le Service de l'aménagement du territoire si celle-ci est en lien avec la localisation des zones, l'objet du règlement ou ses impacts.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 3 mars 2026.

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site
Web de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca